

DATE DE LA CONVOCATION :
16 Mars 2015

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	15
Excusé	4
Pouvoir	4
Votants	19

SÉANCE DU VENDREDI 27 MARS 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le VINGT-SEPT MARS à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LACAM, Maire.

Étaient présents : Guy LACAM, René BERGEAUD, Alain DELAGE, Jean-Claude SAISSET, Martine TRIVIAUX, Isabelle LAURADOUX, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Patrick BOS, Suzie BOSSARD, Jeannine BROSSARD, Michel FAURE, Huguette GATINIOL, Sandra LAFARGE, Sindy PICARD.

Étaient excusés : Joël PEYRY, Pauline BRETOME, Benoît DELAVAUULT et Sophie TOURNADRE

Pouvoir : Joël PEYRY à Michel FAURE, Pauline BRETOME à Sindy PICARD, Benoît DELAVAUULT à René BERGEAUD, Sophie TOURNADRE à Martine TRIVIAUX

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Monsieur Jean-Claude SAISSET a été désigné secrétaire de séance.

Les Elus votent le Budget 2015

1. FINANCES – DÉVELOPPEMENT – EMPLOI

En préambule à la présentation budgétaire, le Maire indique que la Commission des Finances s'est réunie et a analysé les différentes propositions des Commissions.

Il remercie Françoise MENSUELLE, Isabelle FAUX et Nathalie NUREAU pour la réalisation des travaux budgétaires et l'impression du document.

➤ Vote du Budget Général 2015

• Taux d'imposition communaux

Après concertation avec la Trésorerie, sur proposition du Maire et de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter les taux d'imposition de 1.5 % :

LIBELLE	TAUX
Taxe d'Habitation	21.67 %
Taxe Foncière (Bâti)	25.31 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	97.12 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	21.97 %

• Budget Fonctionnement / Investissement

Il est à noter que le budget fonctionnement est maîtrisé, et que des mesures drastiques doivent être prises en compte au niveau de l'investissement, ceci en raison de la baisse conséquente des dotations de l'Etat.

Le Budget est voté en équilibre :

- Section de Fonctionnement : 2 900 475.25 €
- Section d'Investissement : 2 412 458.25 €

• Subventions aux associations communales

Les membres du Conseil Municipal faisant partie d'une ou des associations, sortent à tour de rôle au moment du vote des subventions annuelles.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le montant des subventions accordées aux associations malgré les restrictions budgétaires dictées par l'Etat.

• Autres demandes de subventions

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide aux associations suivantes :

- FDSEA Saignes : 100 €
- Association Cantalienne des Amis de la Lecture : 160 €

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes aux élèves domiciliés à Ydes et scolarisés au Lycée de Mauriac, pour les voyages suivants :

- Lycée Général Marmontel : Ypres et Peronne : 40 € par élève (4 lycéens)
- Lycée Professionnel Pompidou : Normandie : 40 € par élève (4 lycéens)

➤ Vote du Budget Assainissement 2015

La participation financière de la Commune de Champagnac pour l'utilisation de la station d'épuration est prise en compte dans les recettes d'exploitation.

S'agissant de l'aménagement de l'Avenue de la Libération, les travaux spécifiques aux réseaux sont comptabilisés dans le Budget Investissement.

Le Budget est voté en équilibre :

- Section d'Exploitation : 271 547.59 €
- Section d'Investissement : 488 1678.01 €

➤ **Budget Lotissement les Jaquilloux 2015**

Ce budget a été réalisé sur la base d'une première tranche de 5 lots. Le Budget est voté en équilibre :

- Section de Fonctionnement : 184 916.00 €
- Section d'Investissement : 93 472.00 €

➤ **Analyse financière par le Cabinet KLOPFER**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier au Cabinet Michel KLOPFER, Consultant en Finances Locales, une mission d'assistance et de conseil en matière financière, comprenant une analyse rétrospective et une analyse prospective visant à évaluer les capacités d'investissement en tenant compte des restrictions des aides de l'Etat.

➤ **Vente de l'ancienne Poste – Rue Félix Chalvignac**

Après les démarches obligatoires de mise en vente, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, une proposition d'achat par un couple pour le bien immobilier situé Rue Félix Chalvignac, et autorise le Maire à procéder aux démarches nécessaires à cette vente.

2. **TRAVAUX, URBANISATION, VOIRIE, SÉCURITÉ**

➤ **Points sur les travaux**

René BERGEAUD, Premier Adjoint, fait un point sur les travaux suivants :

- Portail de la gendarmerie : les travaux sont terminés
- Bâtiment communal au Carrefour Rue Victor Hugo : les travaux confiés à l'entreprise Nicolas Jarrige sont terminés. Il reste les habillages des portes.
- Parquet du Centre Socio-Culturel : après avoir mesuré l'état du parquet avec le risque que cela comportait, une commande a été immédiatement passée auprès des Etablissement Teil
- Une consultation a été réalisée pour le remplacement du chauffe-eau aux vestiaires du Stade

René BERGEAUD rappelle que les éventuels travaux à réaliser sur les routes départementales situées hors agglomération, dans la mesure où il n'y a pas d'aménagement spécifique réalisé par la Commune, sont de la compétence du Conseil Général et non de la Commune.

Suite à une question posée par Huguette GATINIOL concernant le curage des ruisseaux, le Maire indique que le ruisseau d'Ydes-Bourg est nettoyé 1 fois par an, et celui d'Ydes-Centre (près du Stade) à raison de 2 fois par an. Il rappelle l'obligation de déposer un dossier de demande d'autorisation en fonction de la catégorie du ruisseau.

Enfin, des panneaux de signalisation seront prochainement installés sur la Départementale 922, au niveau des écoles (Carrefour Rue Victor Hugo), ainsi qu'à Fanostre.

➤ **Syndicat Départemental d'Energies du Cantal : Groupement de commandes**

Le Maire indique que le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal envisage d'intégrer un groupement de commandes rassemblant six autres autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité.

Ce groupement de commandes ne concernera que les contrats d'électricité supérieurs à 36KVA hormis l'éclairage public. Sur la Commune d'Ydes, seuls seraient concernés les écoles, le Stade, la station d'épuration et le cinéma.

Considérant que cette adhésion apporterait pour la Commune des tarifs préférentiels au niveau de l'électricité, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rejoindre cette structure.

➤ **Aménagement de l'Avenue de la Libération : Groupement de commandes avec le S.I.D.R.E.**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention de groupement de commandes avec le Syndicat Intercommunal de Distribution Rurale des Eaux du Font Marilhou, conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics pour la réalisation de travaux d'aménagement de l'Avenue de la Libération aux Plaines.

3. **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Mise en sommeil des associations « Vidéo Club » et « Comité de Jumelage »**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en sommeil de deux associations. Ces dernières disposent chacune d'un compte bancaire dans lequel il reste de l'argent. Aussi, sur proposition du Maire et considérant que cet argent a été financé en grande partie par la Commune, le Conseil Municipal décide d'utiliser les sommes suivantes :

- 12 000 € du Comité de Jumelage serviront à financer les voyages scolaires en Espagne
- 1 800 € de Vidéo Club seront utilisés pour le financement de la refonte du site internet « ydes.fr »

➤ **Autres**

• **Activités périscolaires**

Un arbre en mosaïque sera installé au sein du Groupe Scolaire La Fayette afin d'exposer le travail réalisé par les enfants.

Un petit emplacement de terrain sera délimité dans l'enceinte de la cour de l'école et sera à la disposition de l'atelier « jardin ».

Enfin, une réflexion sera prochainement conduite sur un éventuel tarif des activités périscolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00